



**ÉCOLE DE MUSIQUE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON
"Yves Marie Bruel"**



GRILLE TARIFAIRE PRÉVISIONNELLE 2026-2027

ADHESION ANNUELLE PAR FAMILLE				30 €		
EVEIL MUSICAL ET DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE						
ÉVEIL MUSICAL	3 à 5 ans	séances de 45'/sem		155 €		
	PS/MS/GS maternelle			soit 55/50/50		
DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE	À partir de 6 ans (CP et CE1)	Cours d'initiation 30' + Ateliers instrumentaux (vents, cordes, percussions)	Enfants - 7 ans	380 €		
			Enfants + 7 ans	soit 140/120/120		
				GRAND AVIGNON & VAUCLUSE	HORS GRAND AVIGNON ou VAUCLUSE	
			Famille	Grand Avignon*		
			295 €	165 €	380 €	
			soit 115/90/90		soit 140/120/120	
PRATIQUES INSTRUMENTALES / VOCALES						
CURSUS COMPLET	À partir de 7ans (CE1) jusqu'à 18 ans	Cursus comprenant obligatoirement : Cours d'instrument ou chant , Formation musicale et une pratique collective		416 €	234 €	650 €
				soit 156/130/130		soit 250/200/200
<p>* Participation financière du Grand Avignon dans le cadre du dispositif écoles associées au Conservatoire du Grand Avignon pour les élèves domiciliés sur le Grand Avignon ou Vaucluse inscrits à l'un des enseignements éligibles. La pratique d'un 2° instrument n'ouvre pas droit à ce dispositif. La date de naissance de l'élève doit être comprise entre le 1er Janvier 2009 et le 31 Décembre 2019 .</p>						
ADULTES	à partir de 18 ans	Cours individuels d'instrument ou chant 30' hebdo		720 €	soit 300/210/210	
		Cours individuels d'instrument ou chant 45' hebdo		1 050 €	soit 430/310/310	
		Option FM et Pratique collective		Inclus dans le tarif annuel		
PRATIQUES COLLECTIVES ET PARCOURS PERSONNALISÉS						
PRATIQUE COLLECTIVE SEULE	Orchestres, musique de chambre, musiques actuelles, atelier voix, comédie musicale	Moins de 18 ans		190 €	soit 70/60/60	
		Adulte		225 €	soit 85/70/70	
PARCOURS PERSONNALISÉ	lycéens, étudiants, cas particuliers (sur validation par la direction)	Cours d'instrument 30' hebdo + pratique collective ou FM		650 €	soit 250/200/200	
INSTRUMENT SUPPLÉMENTAIRE	Sur validation par la direction	30 ' hebdo		520 €	soit 200/160/160	
MODALITÉS DE RÉGLEMENT						
<p align="center">Chèques ou CARTE BANCAIRE au secrétariat de l'école de musique Règlement en 1 échéance ou 3 échéances au 15 octobre/ 15 Janvier /15 Avril 1ère échéance incluant la cotisation annuelle famille de 30 € et environ 40% des frais de scolarité, solde réparti à égalité sur les deux échéances restantes.</p>						
DIVERS						
Inscription en cours d'année	Frais de scolarité calculés par trimestre					
Démision en cours d'année	Sur demande écrite motivée et accord de la direction : Calcul semestriel proratarisé et remboursement au maximum de la moitié de la cotisation annuelle					